

Composition du Conseil communal :

Mme LEBRUN Hélène, Bourgmestre-Présidente ;

Mmes et M. ROSIERE Ludivine, MAROT Etienne et LISSOIR Sandrine, Echevins ;

Monsieur RATY Guillaume, Président du CPAS ;

Mme et MM. ROUARD Didier, RONDIAT Hervé, LEDENT Pierre, ALEXANDRE Christian, ROUARD Nicolas, DECLAYE Pascale, HYAT Quentin, DAVIN Emmanuel, DARON Thierry et GODFRIN Geneviève Conseillers communaux ;

M. FRIPIAT Didier, Directeur Général

Séance du 19 mai 2021

En Séance publique,

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021 est approuvé.

2. Information : approbation des comptes annuels pour l'exercice 2020 par l'autorité de tutelle

Prend connaissance de la décision du 19 avril 2021 de l'autorité de tutelle d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2020.

3. Information : approbation et non approbation de règlements par l'autorité de tutelle

Prend connaissance des décisions du 13 avril 2021 de Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, selon lesquelles des règlements sont approuvés et désapprouvés.

4. Règlement fixant les conditions et modalités de recrutement d'un agent technique en chef à titre définitif au service travaux

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le règlement fixant les conditions et modalités de recrutement d'un agent technique en chef au service des travaux.

5. Modifications budgétaires n° 01 - Exercice 2021 – service ordinaire et service extraordinaire

DECIDE, par 7 oui et 8 abstentions, d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2021 – service ordinaire et service extraordinaire :

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|--|-------------------|-------------------------------|
| Recettes exercice proprement dit | 7.282.782,60 | 4.026.152,81 |
| Dépenses exercice proprement dit | 7.265.665,10 | 4.880.832,81 |
| Boni/Mali exercice proprement dit | 17.117,50 | Boni/Mali : 854.680,00 |
| Recettes exercices antérieurs | 384.168,33 | 00,00 |
| Dépenses exercices antérieurs | 148.229,71 | 95.554,77 |
| Boni/Mali exercices antérieurs | 235.938,62 | Boni/Mali 95.554,77 |



| | | |
|--------------------------|--------------|--------------|
| | | |
| Prélèvements en recettes | 0,00 | 1.127.996,60 |
| Prélèvements en dépenses | 0,00 | 177.761,83 |
| Recettes globales | 7.666.950,93 | 5.154.149,41 |
| Dépenses globales | 7.413.894,81 | 5.154.149,41 |
| Boni/Mali global | 253.056,12 | 0,00 |

6. Marché stock - Fournitures de divers éléments de signalisation routière - Approbation des conditions et du mode de passation

Décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Marché stock - Fournitures de divers éléments de signalisation routière", établis par l'Administration communale de Houyet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21 % TVA comprise.

7. Acquisition d'une solution intégrée du courrier entrant et sortant de l'administration communale - choix de l'application de l'exception in house et conditions du marché

DECIDE, à l'unanimité, de passer un marché public en vue de à l' Acquisition d'une solution intégrée du courrier entrant et sortant de l'administration.

8. Pic 2019-2021 Réfection de la rue des Roches à Hour et de la rue du Hié à Finnevaux - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE, par 14 voix pour et 1 abstention, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Pic 2019-2021 Réfection de la rue des Roches à Hour et de la rue du Hié à Finnevaux", établis par l'Administration communale de Houyet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 502.620,45 € hors TVA ou 608.170,74 €, 21 % TVA comprise

9. Réalisation d'essais de sol dans le cadre du projet de l'extension de l'école de Houyet - Approbation des conditions

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "réalisation d'essais de sol dans le cadre du projet de l'extension de l'école de Houyet", établis par l'Administration communale de Houyet. Le montant estimé s'élève à 2.000,00 € TVAC.

10. Fabrique d'Eglise de Hour - compte 2020

DECIDE, à l'unanimité, :

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Hour pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 29 mars 2021 est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Recettes ordinaires totales | 15.545,91 € |
|-----------------------------|-------------|



| | |
|--|--------------------|
| dont une intervention communale ordinaire de secours de : | 14.031,48 € |
| Recettes extraordinaires totales | 5.638,12 € |
| dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | 0 € |
| dont un boni comptable de l'exercice précédent de : | 5.638,12 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales | 1.860,86 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales | 14.141,51 € |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales | 0 € |
| dont un mali comptable de l'exercice précédent de : | 0 € |
| Recettes totales | 21.184,03 € |
| Dépenses totales | 16.002,37 € |
| Résultat comptable | 5.181,66 € |

11. Fabrique d'Eglise de Celles - compte 2020

Décide, à l'unanimité,

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Celles pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 19 avril 2021 est, tel que réformé, approuvé. Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Recettes ordinaires totales | 19.576,93 € |
| dont une intervention communale ordinaire de secours de : | 18.219,38 € |
| Recettes extraordinaires totales | 8.822,04 € |
| dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | 0 € |
| dont un boni comptable de l'exercice précédent de : | 7.819,59 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales | 5.890,87 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales | 10.887,17 € |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales | 0 € |
| dont un mali comptable de l'exercice précédent de : | 0 € |
| Recettes totales | 28.398,97 € |
| Dépenses totales | 16.778,04 € |
| Résultat comptable | 11.620,93 € |

12. Fabrique d'Eglise de Mesnil-Saint-Blaise - compte 2020

Décide, à l'unanimité,

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Mesnil-Saint-Blaise pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 10 avril 2021 est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Recettes ordinaires totales | 13.204,65 € |
| dont une intervention communale ordinaire de secours de : | 12.549,52 € |
| Recettes extraordinaires totales | 3.250,98 € |
| dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | 0 € |
| dont un boni comptable de l'exercice précédent de : | 3.250,98 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales | 3.622,32 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales | 9.127,57 € |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales | 0 € |
| dont un mali comptable de l'exercice précédent de : | 0 € |
| Recettes totales | 16.455,63 € |
| Dépenses totales | 12.749,89 € |
| Résultat comptable | 3.705,74 € |

13. Fabrique d'Eglise de Ciergnon - compte 2020

DECIDE, à l'unanimité,



Le compte de la Fabrique d'Eglise de Ciergnon pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 10 avril 2021, est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Recettes ordinaires totales | 14.526,05, € |
| dont une intervention communale ordinaire de secours de : | 13.264,12 € |
| Recettes extraordinaires totales | 12.892,98 € |
| dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | 0 € |
| dont un boni comptable de l'exercice précédent de : | 7.892,98 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales | 1.715,85 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales | 12.753,19 € |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales | 5.000,00 € |
| dont un mali comptable de l'exercice précédent de : | 0 € |
| Recettes totales | 27.419,03 € |
| Dépenses totales | 19.469,04 € |
| Résultat comptable | 7.949,99 € |

14. Fabrique d'Eglise de Houyet - Compte 2020

DECIDE, à l'unanimité,

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Houyet pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 15 avril 2021, est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Recettes ordinaires totales | 24.838,53 € |
| dont une intervention communale ordinaire de secours de : | 22.255,28 € |
| Recettes extraordinaires totales | 7.627,79 € |
| dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | 0 € |
| dont un boni comptable de l'exercice précédent de : | 7.627,79 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales | 2.382,14 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales | 15.483,12 € |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales | 542,00 € |
| dont un mali comptable de l'exercice précédent de : | 0 € |
| Recettes totales | 32.466,32 € |
| Dépenses totales | 18.407,26 € |
| Résultat comptable | 14.059,06 € |

15. Convention de concession à titre gratuit pour la gestion de la salle de village de Finnevaux : avenant

Point reporté.

16. Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium ou cavurne – Exercices 2021 à 2025 inclus

DECIDE, à l'unanimité, qu'il est établi, pour les exercices 2021 à 2025 inclus, une taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium ou cavurne.

17. Redevance sur les concessions de sépultures, columbariums et cavurnes – Exercices 2021 à 2025 inclus

DECIDE, à l'unanimité, qu'il est établi, pour les exercices 2021 à 2025 inclus, une redevance sur les concessions de sépultures en pleine terre, en caveau, en columbarium et en cavurne dans tous les cimetières de la Commune de Houyet.

18. Convention de cession d'une subvention de soutien au développement d'une offre de transport vers les lieux de vaccination pour les personnes fragilisées et/ou isolées



DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la convention.

19. Crise sanitaire Covid-19 - Réouverture des terrasses de l'Horeca - Octroi d'une aide exceptionnelle – Ratification

DECIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du Collège communal du 04 mai 2021 relative à la crise sanitaire Covid-19 - réouverture des terrasses de l'Horeca - octroi d'une aide exceptionnelle.

20. Mesure d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : Taxe sur la mise à l'eau d'embarcations de descentes de Lesse utilisées dans un but lucratif - Exercice 2021

DECIDE, à 14 voix pour et 1 contre, e réduire, du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, le taux de la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations de descente de Lesse utilisées dans un but lucratif comme suit :

- jusqu'à la mise à l'eau de 400 embarcations par jour, la taxe est fixée à 0 € par jour par embarcation de descente de Lesse utilisée dans un but lucratif ;
- au-delà de la mise à l'eau de 400 embarcations par jour, la taxe est fixée à 2,00 € par jour par embarcation de descente de Lesse utilisée dans un but lucratif.

De réduire, du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021, le taux de la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations de descente de Lesse utilisées dans un but lucratif comme suit :

- jusqu'à la mise à l'eau de 400 embarcations par jour, la taxe est fixée à 1,00 € par jour par embarcation de descente de Lesse utilisée dans un but lucratif ;
- au-delà de la mise à l'eau de 400 embarcations par jour, la taxe est fixée à 3,00 € par jour par embarcation de descente de Lesse utilisée dans un but lucratif.

21. Assemblées générales - Intercommunales :

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver les ordres du jour des assemblées générales - Intercommunales.

22. Nouvelle convention sur base de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales – Décision

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver sur la nouvelle convention entre la Province de Namur et la commune de Houyet relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur en application de la loi du 24 juin 2013.

23. Adhésion à la convention sur base du décret déchets du 5 juin 2008 – Décision

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer à la convention entre la Province de Namur et la commune de Houyet relative à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur et de désigner Mme DEHAVIVE comme Fonctionnaire sanctionnateur adjoint.

24. Commission Locale de Développement Rural : nouveau règlement d'ordre intérieur – approbation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural

25. Délivrance de permis de pêche sur les parcours communaux - ratification.

DECIDE, à l'unanimité, de ratifier la délibération du Collège communal du 23 mars 2021 portant décision d'exercer son droit de pêche et de délivrer des permis de pêche sur les 3 territoires et les lieux-dits.

26. Octroi d'une prime à l'utilisation de couches lavables – Approbation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver règlement d'octroi à une prime à l'utilisation de couche lavable.



27. **Convention relative aux collectes de déchets textiles ménagers**

DECIDE, à l'unanimité, de signer une convention avec la S.A. Curitas pour collecte des textiles usagés via des conteneurs déposés sur le territoire de la commune.

28. **Motion en soutien au domaine provincial de Chevetogne**

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la motion en soutien au Domaine de Chevetogne.

29. **Motion appelant le Gouvernement régional à introduire un système de consigne pour les emballages de boisson en plastique et en métal - Adoption - Décision.**

DECIDE, à l'unanimité, de demander à la Région wallonne de soutenir urgemment la mise en place en Belgique d'un système de consigne généralisé sur les emballages de boisson en plastique ou en métal.

30. **Enseignement : organisation de la fin de l'année scolaire 2020-2021- Ratification**

DECIDE, à l'unanimité, de ratifier la décision du Collège communal du 20 avril 2021 décidant de suivre l'avis de Madame Defosset, Directrice des écoles communales de Houyet, suite à la circulaire 8052 et d'annuler la session d'examen pour les élèves de la première à la cinquième primaire afin de privilégier le travail sur les compétences des élèves jusqu'au 25 juin 2021.

A huis-clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement.

